

RALLYE

Paris, le 28 août 2009

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Article 222-4 du Règlement Général de l'AMF

TABLE DES MATIERES

1- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	2
2- RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	3
3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009	10
4- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009	31

1 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe Rallye, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice et des principales transactions entre parties liées.

Paris, le 27 août 2009

Jean-Charles NAOURI
Président Directeur Général

2 - RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Faits marquants du premier semestre 2009 et événements postérieurs au 30 juin 2009

Rallye

Remboursement des obligations Rallye d'échéance 20 Janvier 2009

Rallye a procédé le 20 janvier 2009 au remboursement à l'échéance de ses obligations coupon 5,375% émises le 20 janvier 2004, conformément aux termes des contrats d'émission. Le 20 janvier 2009, Rallye a donc remboursé les 470 840 titres encore en circulation pour un montant total de 471 millions d'euros.

Casino

Le premier semestre 2009 a été marqué chez Casino par une bonne tenue de l'activité, avec une croissance organique de +1,3%, hors essence et effet calendaire, portée par la résistance des formats de proximité en France et la poursuite d'une croissance soutenue à l'international.

Plusieurs événements ont également marqué le début d'année 2009 chez Casino :

Renforcement de la situation de liquidité du Groupe Casino

Au cours du 1^{er} semestre 2009, Casino a procédé à l'émission de deux emprunts obligataires pour un montant total de 750 millions d'euros à échéance 2012 et 2013. La situation de liquidité du Groupe Casino a été renforcée début juillet 2009 par l'émission d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, dont l'échéance est fixée au 30 janvier 2015.

Apport par Casino à Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia et distribution aux actionnaires de Casino d'un dividende en actions Mercialys

Casino a annoncé le 5 mars 2009 l'apport à Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia, constitué de projets de promotion développés par Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 M€ Cette opération, qui représente une étape majeure du programme Alcudia, s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mise en place par le groupe Casino depuis 2005. Elle illustre la capacité de Casino, d'une part, à générer de manière continue, via son pôle de promotion, un portefeuille d'actifs immobiliers fortement créateur de valeur et, d'autre part, à améliorer la rentabilité des capitaux employés dans les hypermarchés.

En rémunération des apports, Mercialys a émis au profit du groupe Casino des actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7% à 66,1%. Cette opération a ainsi permis à Mercialys d'augmenter sensiblement la taille de son patrimoine et de profiter des perspectives de croissance qu'offrent ces actifs, tout en renforçant sa structure financière.

Dans la continuité de l'introduction en bourse de Mercialys en 2005 et afin de préserver le statut SIIC de la société, Casino a souhaité associer directement ses actionnaires au développement de Mercialys et aux perspectives de création de valeur offertes par l'opération d'apport. Dans ce cadre, Casino a distribué à tous ses actionnaires (porteurs d'actions ordinaires et d'actions à dividende prioritaire), outre son dividende ordinaire en numéraire, un dividende en actions Mercialys à hauteur de 1 action Mercialys pour 8 actions Casino détenues. Ce dividende en nature représente un montant d'environ 3,07 € par action détenue. A l'issue de la distribution en nature, le groupe Casino détenait environ 50,4% du capital et des droits de vote de Mercialys et entend rester durablement actionnaire majoritaire de la société. Rallye détenait quant à elle environ 7,6% du capital et des droits de vote de Mercialys.

Mise en œuvre de la conversion des ADP en AO, effective le 15 juin 2009

L'assemblée spéciale des porteurs d'Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote (ADP) et l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Casino, qui se sont tenues le 19 mai 2009, ont décidé la conversion obligatoire de la totalité des 14 589 469 ADP en circulation en 12 505 254 Actions Ordinaires avec droit de vote (AO), Casino renonçant à ses droits sur 6 ADP, à raison de 6 AO pour 7 ADP. Cette opération, qui s'est traduite par une réduction de capital de 3 188 848,95 euros, reflète la volonté du groupe Casino de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

Mise en place d'une nouvelle option d'achat sur 5% du capital de Super de Boer au profit de Casino

Le 2 avril 2009, le groupe Casino a annoncé avoir conclu un accord avec ING conférant à Casino une option d'achat sur la participation de 5% détenue par ING dans Super de Boer. Cette option est exerçable à tout moment jusqu'au 30 juin 2010 pour un prix d'exercice fixé à 5 euros par action. L'option d'achat dont bénéficiait Casino sur la participation de 6,2% détenue par ING, RBS et Rabobank dans Super de Boer est arrivée à échéance le 31 mars 2009.

Augmentation de la participation de Casino dans CBD en mai 2009

L'assemblée générale de CBD a approuvé le 30 avril 2009 l'émission au profit de Casino de 2,2 millions d'actions préférentielles au cours de 32,32 reais par action, soit un montant équivalent à 71 millions de reais (24 millions d'euros), ce qui porte ainsi l'intérêt économique de Casino dans CBD à environ 35,4%.

Cette émission s'inscrit dans le cadre de l'accord signé en mai 2005 avec la famille Diniz aux termes duquel le groupe Casino a apporté à CBD, fin 2006, le goodwill d'acquisition généré à l'occasion de ses prises de participations successives dans la société afin que cette dernière puisse, conformément aux possibilités offertes par les législations fiscale et boursière brésiliennes, bénéficier de la déductibilité fiscale de l'amortissement du goodwill.

Franprix-Leader Price : le Tribunal arbitral reconnaît le bien-fondé de la reprise opérationnelle par Casino

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer dans le contentieux qui oppose le groupe Casino à la famille Baud, a rendu sa décision le 2 juillet 2009 et a jugé que la révocation des membres de la famille Baud des organes de direction des sociétés Franprix et Leader Price est intervenue pour « juste motif ». Le Tribunal Arbitral a ainsi reconnu le bien-fondé de la reprise opérationnelle de Franprix et de Leader Price par le groupe Casino.

Le Tribunal arbitral a en conséquence confirmé l'application du multiple de 14 fois la moyenne des résultats 2006 et 2007 de Franprix et de Leader Price pour calculer la valeur de la participation résiduelle des membres de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement de 5% et de 25%, ce qui correspond à la position retenue par le groupe Casino dans ses états financiers précédents.

Le Tribunal a débouté par ailleurs la famille Baud de toutes ses demandes, notamment l'application du multiple de 16 fois les résultats et ses diverses demandes de dommages et intérêts. Comme prévu par la convention et suite à la décision rendue par le Tribunal arbitral, le prix définitif de la participation de la famille Baud, laquelle a exercé son option de vente en date du 28 avril 2008, sera calculé, selon le multiple de 14, par un expert indépendant chargé uniquement de trancher les points de désaccords résiduels entre les parties. En l'attente des conclusions de l'expert et en l'état des comptes 2006 et 2007, corrigés des anomalies et des irrégularités commises par les anciens dirigeants, le groupe Casino considère que le montant définitif devrait être proche de 425 millions d'euros (intérêts de retard inclus), enregistrés en dettes financières courantes au 30 juin 2009.

Groupe GO Sport

Au premier semestre 2009, la rentabilité de Groupe GO Sport est en amélioration, avec un EBITDA positif à +3,8 millions d'euros et un ROC en progression de 8,4 millions d'euros.

L'amélioration des performances commerciales constatée chez GO Sport depuis le second semestre 2008 se confirme. Quant à Courir, un nouveau Directeur Général, Jacques Krauze, a été nommé en juillet 2009, avec pour mission de redynamiser l'enseigne.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de Rallye au 30 juin 2009 s'élève à 13,8 milliards d'euros, en retrait de 2,7% par rapport au 1^{er} semestre 2008. Il se décompose par activités de la façon suivante :

(En millions d'euros)	30/06/2009	30/06/2008	Variation
Casino	13 447	13 810	-2,6%
Groupe GO Sport	339	348	-2,8%
Autres (*)	3	8	-
Total	13 789	14 166	-2,7%

(*) Correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements

Le chiffre d'affaires de Casino s'élève à 13,4 milliards d'euros, en retrait de -2,6%. Casino a néanmoins poursuivi sa croissance au premier semestre 2009 avec une progression des ventes en organique (hors essence et effet calendaire) de +1,3% portée par le dynamisme des activités à l'international.

En France, les ventes en organique de Casino sont en repli de -4,2% (-2,4% hors essence). Les formats de proximité (Monoprix, Casino Supermarchés, les supérettes et Franprix) continuent d'afficher une performance satisfaisante, démontrant l'adéquation de leur positionnement aux attentes des consommateurs.

L'International affiche une croissance organique robuste de son chiffre d'affaires (+5,0%), portée par le maintien du dynamisme de l'Amérique du Sud et de l'Asie, qui représentent désormais 30% du chiffre d'affaire du Groupe Casino.

Le chiffre d'affaires de Groupe GO Sport s'élève à 339 millions d'euros, en retrait de -1,4% à magasins comparables et taux de change constants par rapport au 1^{er} semestre 2008. En France, les ventes de l'enseigne GO Sport sont en hausse de +0,9% en comparable, confirmant l'amélioration de tendance constatée depuis le second semestre 2008 sous l'effet du plan d'actions défini fin 2007. Le chiffre d'affaires de Courir est en retrait de -10,2% en comparable, après une très forte croissance enregistrée au premier semestre 2008 de +11,8%, en comparable par rapport à 2007. En Pologne, les ventes sont en croissance de +2,6% à magasins comparables et taux de change constants.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 470 millions d'euros, en retrait de 9,3% par rapport au premier semestre 2008. Il se décompose par activités de la façon suivante :

(En millions d'euros)	30/06/2009	30/06/2008	Variation
Casino	488	538	-9,1%
Groupe GO Sport	-6	-15	-
Autres (*)	-12	-5	-
Total	470	518	-9,3%

(*) Correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements financiers

Le résultat opérationnel courant de Casino diminue de 9,1% (-6,4% en organique). En France, Casino a enregistré un résultat opérationnel de 339 millions d'euros, en baisse de 11,8% et de 9,8% en organique. A l'international, il s'établit à 150 millions d'euros, en retrait de 2,6% mais en hausse de 1,9% en organique.

Le résultat opérationnel courant de Groupe GO Sport s'établit à -6,1 millions d'euros au 30 juin 2009, en amélioration de 8,4 millions d'euros par rapport au premier semestre 2008, sous l'effet du plan d'actions mis en œuvre. Cette meilleure maîtrise des coûts est également à l'origine d'une forte progression de l'EBITDA, positif à +3,8 millions d'euros au premier semestre 2009.

Résultat net part du Groupe

(En millions d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Résultat opérationnel courant	470	518
Coût de l'endettement financier net	-241	-264
Autres produits et charges financiers	-2	-47
Résultat net activités poursuivies	82	118
Résultat net activités abandonnées	-2	-3
Résultat net	80	114
Résultat net part du Groupe	-37	-53

Le résultat opérationnel courant s'élève à 470 millions d'euros en recul de 9,3%.

Le résultat net, part du Groupe au 30 juin 2009 s'élève à -37 millions d'euros contre -53 millions d'euros au 30 juin 2008.

Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 1 538 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 1 506 millions d'euros 31 décembre 2008, sous l'effet principalement :

- du résultat net part du Groupe du semestre, soit -37 millions d'euros,
- du versement du solde du dividende 2008 pour un montant de 43 millions d'euros,
- et en sens contraire de la constatation d'écarts de conversion positifs pour 122 millions d'euros.

Structure financière du périmètre holding

Le périmètre holding de Rallye comprend Rallye et ses filiales détenues à 100% ayant une activité de holding et qui détiennent les titres Casino, Groupe GO Sport et le portefeuille d'investissements.

Dettes nettes du périmètre holding de Rallye

Au 30 juin 2009, les actifs réévalués du périmètre holding de Rallye s'élèvent à 3 365 millions d'euros, composés des titres Casino pour 2 578 millions d'euros, des titres Groupe GO Sport pour 39 millions d'euros, des titres Mercialys pour 135 millions d'euros, du portefeuille d'investissements pour 582 millions ainsi que d'autres actifs divers pour 31 millions d'euros.

La dette nette du périmètre holding de Rallye s'établit à 2 678 millions d'euros au 30 juin 2009 et est couverte ainsi à hauteur de 1,3 fois par les actifs réévalués. Ce taux de couverture est stable par rapport au 31 décembre 2008.

Cette dette, constituée de financements obligataires et bancaires pour un montant brut de 2 749 millions d'euros, est nette de placements monétaires et de disponibilités enregistrés pour un montant de 71 millions d'euros.

Portefeuille d'investissements du périmètre holding de Rallye

Le portefeuille d'investissements de Rallye est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres. Au 30 juin 2009, il s'élève à 582 millions d'euros contre 622 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il est composé d'investissements financiers pour une valeur de marché¹ de 361 millions d'euros et de programmes immobiliers comptabilisés en coût historique² pour 221 millions d'euros. L'évolution de la valeur du portefeuille au 1^{er} semestre 2009 s'explique par -12 millions d'euros d'investissements nets dont -22 millions d'euros sur les programmes immobiliers et +10 millions d'euros sur les investissements financiers (appels de fonds sur les lignes existantes) et par 28 millions d'euros de dépréciation de valeur des investissements.

Résultats de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société Rallye s'est élevé à 2,8 millions d'euros au 30 juin 2008, contre 2,3 million d'euros au 30 juin 2008.

Le résultat net de la société Rallye s'élève à 6,4 millions d'euros contre un résultat net de 116,1 millions d'euros au 30 juin 2008.

Le conseil d'administration de Rallye a décidé le versement d'un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, qui sera mis en paiement le 2 octobre 2009.

Principales transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont décrites dans le Document de référence de Rallye afférent à l'exercice 2008 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2009 sous le numéro D.09-337. Elles concernent essentiellement les opérations courantes avec les entreprises détenues entre 33,34% et 50% sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Au 30 juin 2009, la société Foncière Euris détient directement et indirectement 57,67% du capital de Rallye et 71,57% des droits de vote.

La seule opération du semestre entre la société Rallye et la société Foncière Euris concerne le versement du solde du dividende de l'exercice 2008 pour un montant de 25,2 millions d'euros.

Rallye bénéficie du conseil de la société Euris, maison mère du Groupe avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

¹ La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur - IAS 39) et provient généralement de valorisations externes (General Partners des fonds) ou de transactions en cours.

² Les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique et ne sont pas réévalués avant la cession des investissements (IAS 40).

Les relations avec les parties liées, y compris les modalités de rémunérations des dirigeants, sont restées comparables à celles de l'exercice 2008 et aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de la période.

Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2009

Les activités du Groupe sont exposées à certains facteurs de risques qui font l'objet d'une description dans le Document de référence de Rallye afférent à l'exercice 2008 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2009 sous le numéro D.09-337.

Evolutions et perspectives

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité solide, avec 1,0 Md€ de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles. Le Groupe n'a aucune échéance obligataire avant octobre 2011 et ses financements sont parfaitement sécurisés.

Rallye dispose d'un portefeuille d'actifs au potentiel de valorisation important :

Casino a démontré sa capacité d'adaptation à un environnement plus difficile ainsi que l'efficacité de son modèle économique qui repose sur :

- le développement prioritaire des formats de proximité, du discount et de l'e-business en France
- une présence à l'international centrée sur des pays à fort potentiel
- une stratégie active de valorisation des actifs immobiliers.

Casino entend poursuivre et accélérer la mise en œuvre de ses plans d'actions, qui s'articulent autour de trois axes stratégiques :

1. Le renforcement de l'attractivité commerciale de ses enseignes par
 - la poursuite du développement de la marque propre
 - l'optimisation de la stratégie tarifaire
 - la transformation en profondeur du modèle des hypermarchés en France
2. La maîtrise des marges grâce à
 - l'amélioration des conditions d'achat
 - la poursuite de la politique de réduction des coûts, devant générer des économies supérieures à 300 M€ en 2010 (dont 150 M€ à fin 2009)
3. La flexibilité financière accrue par
 - l'amélioration de la génération de free cash flow³ par
 - la réduction des stocks de 2 jours en 2009 et de 1 jour supplémentaire en 2010
 - la plus grande sélectivité en matière d'investissements (capex bruts d'environ 800 M€ en 2009 et 850 M€ en 2010)
 - et la mise en œuvre d'un plan de cessions d'actifs d'1 milliard d'euros d'ici fin 2010

Casino confirme ainsi son objectif d'améliorer son ratio de DFN/EBITDA à fin 2009 et d'atteindre un ratio inférieur à 2,2x à fin 2010.

Groupe GO Sport, conforté par les bonnes performances commerciales enregistrées par l'enseigne GO Sport depuis le second semestre 2008, va poursuivre le déploiement de ses stratégies de rationalisation et de différenciation adoptées mi-2007 et qui commencent à produire leurs effets. Chez Courir, un nouveau Directeur Général, Jacques Krauze, a été nommé en juillet 2009 avec pour mission de redynamiser l'enseigne.

³ Free cash flow = CAF opérationnelle courante avant IS – investissements courants + variation du BFR – IS versés – intérêts financiers nets versés

Concernant le portefeuille d'investissements, les cessions vont être poursuivies, tant en Private Equity en fonction des conditions de marché, qu'en immobilier commercial. Actuellement, des négociations sont en cours pour des cessions supplémentaires d'un montant total de l'ordre de 80 M€

Rallye dispose également d'une participation liquide dans Mercialys, dont la valeur au 27 août 2009 est évaluée à 102 M€, compte tenu des cessions réalisées depuis juin 2009 pour un montant de 65 M€

Rallye confirme ainsi son engagement de réduire sa dette financière nette et d'améliorer sensiblement ses ratios de structure financière sur les deux prochaines années.

3 – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE Au 30 juin 2009

ACTIF (En millions d'euros)	Notes	30 Juin 2009	31 Décembre 2008 Retraité (*)
Goodwill	6	7 421	7 207
Immobilisations incorporelles	6	731	722
Immobilisations corporelles	6	5 932	5 963
Immeubles de placement	6	1 385	1 304
Participations dans les entreprises associées		125	137
Actifs financiers non courants		867	915
Actifs financiers de couverture non courants		155	123
Actifs d'impôts différés		144	131
Total de l'actif non courant		16 760	16 502
Stocks		2 794	2 860
Clients et comptes rattachés		1 470	1 601
Autres actifs		1 324	1 311
Créances d'impôts courants		80	83
Autres actifs financiers courants		75	163
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 164	2 311
Total de l'actif courant		6 907	8 329
Actifs détenus en vue de la vente		295	237
TOTAL DE L' ACTIF		23 962	25 068
<hr/>			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En millions d'euros)		30 Juin 2009	31 Décembre 2008 Retraité (*)
Capital social		127	127
Réserves et résultats non distribués		1 412	1 379
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		1 539	1 506
Intérêts ne donnant pas le contrôle		4 571	4 506
Capitaux propres		6 110	6 012
Provisions		398	364
Passifs financiers non courants	10	7 619	7 457
Autres dettes non courantes		84	95
Passifs d'impôts différés		386	397
Total passif non courant		8 487	8 313
Provisions		244	205
Fournisseurs		3 640	4 698
Passifs financiers courants	10	2 646	2 782
Dettes d'impôts exigibles		49	24
Autres dettes courantes		2 659	2 907
Total passif courant		9 238	10 616
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		127	127
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 962	25 068

(*) Voir note 2.4

COMPTE DE RESULTAT
Au 30 juin 2009

(En millions d'euros)	Notes	30 Juin 2009	30 Juin 2008 Retraité (*)
<u>ACTIVITES POURSUIVIES</u>			
Chiffres d'affaires hors taxes	12 et 13	13 789	14 166
Coûts d'achat complet des marchandises vendues		(10 288)	(10 604)
Marge commerciale		3 501	3 562
Autres revenus	13	85	87
Coûts des ventes	14	(2 542)	(2 596)
Frais généraux et administratifs	14	(574)	(535)
Résultat opérationnel courant	12	470	518
Autres produits et charges opérationnels	15	(69)	(11)
Résultat opérationnel		401	507
Coût de l'endettement financier net		(241)	(264)
Autres produits financiers		101	132
Autres charges financières		(104)	(179)
Résultat avant impôt		157	196
Charge d'impôt		(78)	(85)
Quote part de résultat net des entreprises associées		2	7
Résultat net des activités poursuivies attribuables aux:		81	118
Propriétaires de la société		(36)	(52)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		117	170
<u>ACTIVITES ABANDONNEES</u>			
Résultat net des activités abandonnées attribuables aux:		(1)	(3)
Propriétaires de la société		(1)	(2)
Intérêts ne donnant pas le contrôle			(1)
Résultat net attribuable aux:		80	114
Propriétaires de la société		(37)	(54)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		117	168
Résultat net par action de l'ensemble consolidé, attribuable aux propriétaires de la société (en €)			
De base		(0,91)	(1,28)
Dilué		(0,91)	(1,28)
Résultat net par action des activités poursuivies, attribuable aux propriétaires de la société (en €)			
De base		(0,89)	(1,23)
Dilué		(0,89)	(1,23)

(*) Voir note 2.4

ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

(En millions d'euros)	30 Juin 2009	30 Juin 2008 Retraité (*)
Résultat de l'exercice	80	114
Ecarts de conversion des activités à l'étranger	270	(44)
Actifs financiers disponibles à la vente	(14)	5
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture	(9)	1
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies	2	2
Impôt sur les éléments du résultat global	(1)	
Autres éléments du résultat global net d'impôts	248	(36)
Résultat global total attribuable aux:	328	78
Propriétaires de la société	68	(48)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	260	126

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
Au 30 juin 2009

(En millions d'euros)	30 Juin 2009	30 Juin 2008 Retraité (*)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société	(37)	(54)
Résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle	117	168
Résultat de l'ensemble consolidé	80	114
Dotations aux amortissements et provisions	451	341
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(26)	66
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	7	6
Autres charges et produits calculés	26	25
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	458	438
Résultat sur cessions d'actifs	(56)	(19)
Quote part de résultat des entreprises associées	(3)	(7)
Dividendes reçus des entreprises associées	6	13
Capacité d'Auto Financement (CAF)	485	539
Coût de l'endettement financier net (hors variations de juste valeur et amortissements)	227	243
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	77	86
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	790	868
Impôts versés	(60)	(164)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (1)	(966)	(966)
Flux de trésorerie net généré par l'activité (A)	(236)	(262)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(497)	(566)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	68	18
Acquisition d'actifs financiers	(11)	(71)
Cession d'actifs financiers	27	24
Variation des prêts et avances consentis	(3)	1
Incidence des variations de périmètre (2)	(37)	(222)
Flux de trésorerie net lié aux opérations d'investissement (B)	(453)	(816)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(42)	(44)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(185)	(165)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	(16)	(53)
Réductions /Augmentations de capital en numéraire	15	54
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		4
Achats et ventes d'actions propres	6	(51)
Acquisitions et cessions de placements financiers	47	26
Emissions d'emprunts	1 182	1 959
Remboursements d'emprunts	(1 453)	(1 572)
Intérêts financiers nets versés	(281)	(232)
Flux de trésorerie net lié aux opérations de financement (C)	(727)	(74)
Incidence des variations de cours des devises (D)	37	
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	(1 379)	(1 152)
Trésorerie nette d'ouverture	1 872	2 154
Trésorerie nette de clôture	493	1 002
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 379)	(1 152)

(*) Voir note 2.4

(1) Variation de BFR

(En millions d'euros)	30 Juin 2009	30 Juin 2008 Retraité (*)
Stocks de marchandises	133	(175)
Fournisseurs	(1 116)	(615)
Créances clients et comptes rattachés	137	93
Créances liées aux activités de crédit	32	(42)
Financement des activités de crédit	(18)	22
Autres	(134)	(249)
Variation du BFR	(966)	(966)

(*) Voir note 2.4

(2) Incidences des variations de périmètre

(En millions d'euros)	30 Juin 2009	30 Juin 2008 Retraité (*)
Prix de cession des titres dont :	18	42
<i>Mericalys (variation de périmètre)</i>	15	37
<i>Vindemia (Maurice)</i>		1
<i>Easydis Service</i>		3
<i>Easy Holland BV</i>	3	
Prix d'acquisition des titres dont :	(70)	(256)
<i>Dilux et Challin (entrées de périmètre)</i>	(23)	
<i>Sous groupe Exito (variation de périmètre - Carulla)</i>	(2)	
<i>CBD (variation de périmètre - titres Miravalles)</i>	(2)	
<i>Franprix - Leader Price (entrées de périmètre)</i>	(30)	
<i>Divers</i>	(11)	
<i>Exito</i>		(12)
<i>Casino</i>	(2)	(34)
<i>Franprix Leader Price (entrées de périmètre)</i>		(49)
<i>Franprix Leader Price (variations de périmètre)</i>		(87)
<i>SCI La Dlane</i>		(17)
<i>Super de Boer</i>		(56)
<i>CBD</i>		(2)
Trésorerie des filiales acquises ou cédées, dont :	15	(7)
<i>Groupe Casino Limited et EMC Limited</i>	7	
<i>Sous-groupe Franprix - Leader Price</i>	5	3
<i>Sous-groupe CBD (variation de périmètre)</i>	3	(6)
<i>Easydis Service</i>		1
<i>Vindemia (Maurice)</i>		(1)
<i>Super de Boer</i>		(4)
Incidence des variations de périmètre	(37)	(222)

(*) Voir note 2.4

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
Au 30 juin 2009

(En millions d'euros)	Capital social	Réserves liées au capital (1)	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve des écarts de conversion	Réserve des écarts actuariels	Réserve de juste valeur des actifs et passifs antérieurement détenus	Réserve des actifs financiers disponibles à la vente	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Au 1er janvier 2008	128	1 322	(19)	220	(1)	175	1	44	72	1 942	4 466	6 408
Changement de méthode comptable (2)				(2)						(2)	(3)	(5)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						(1)			6	5	(41)	(36)
Résultat du semestre				(54)						(54)	168	114
Total des produits et charges comptabilisés	0	0	0	(54)	0	(1)	0	0	6	(49)	127	78
Opérations sur capital	1		15	(15)						1	38	39
Opérations sur titres auto-détenus			(1)							(1)	(38)	(39)
Dividendes distribués				(44)						(44)	(165)	(209)
Mouvements de périmètre										0	15	15
Divers mouvements				(5)						(5)	(27)	(32)
Au 30 juin 2008 Retraité (2)	129	1 322	(5)	102	(1)	174	1		78	1 842	4 413	6 255
Au 1er janvier 2009 Retraité (2)	127	1 309	(19)	49	(5)	(43)	3	44	41	1 506	4 506	6 012
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(3)	122			(14)	105	143	248
Résultat du semestre				(37)						(37)	117	80
Total des produits et charges comptabilisés	127	1 309	(19)	12	(8)	79	3	44	27	68	260	328
Opérations sur capital										0	(4)	(4)
Opérations sur titres auto-détenus			5							5	2	7
Dividendes distribués				(42)						(42)	(345)	(387)
Mouvements de périmètre (3)										0	162	162
Divers mouvements				2						2	(10)	(8)
Au 30 juin 2009	127	1 309	(14)	(28)	(8)	79	3	44	27	1 539	4 571	6 110

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

(2) Le Groupe a effectué un changement de méthode résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 13 (voir note 2.4 c.)

(3) L'augmentation des intérêts ne donnant pas le contrôle est liée principalement à la distribution de titres Mercialys par le groupe Casino, Guichard-Perrachon (voir note 3)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

Au 30 juin 2009

NOTE 1 : INFORMATIONS GENERALES

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée à Euronext Paris, compartiment B de l'Eurolist. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».

Les états financiers consolidés au 30 juin 2009 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales et co-entreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les comptes ont fait l'objet d'un examen limité de la part de nos commissaires aux comptes.

En date du 27 août 2009, le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe Rallye pour le semestre se terminant le 30 juin 2009.

NOTE 2 : BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS ET METHODES COMPTABLES

2.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du groupe Rallye au 30 juin 2009 sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

2.2. Base de préparation

Les états financiers consolidés semestriels présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »).

Les états financiers consolidés semestriels se lisent en complément des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils figurent dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 avril 2009 sous le numéro D.09-0337.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 du groupe Rallye sont disponibles sur demande auprès des services financiers de la société situés 32, rue de Ponthieu à Paris 8^{ème}, ou sur le site internet www.rallye.fr.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Les tableaux comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

2.3. Méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008, après prise en compte ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

a. Nouvelles normes et interprétations applicables ou appliquées à compter du 1er janvier 2009

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 – Programme de fidélisation clients ;
- Amendement IAS 23 – Coûts d'emprunts ;
- Amendement IAS 40 – Immeuble de placement ;
- Amendement IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendement IAS 1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers (adopté par l'Union Européenne postérieurement au 30 juin 2009).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. L'application spécifique des normes IAS 1, IFRS 8, IAS 23 révisée, l'amendement à IAS 40 et de l'interprétation de la norme IFRIC 13 est présentée en note 2.4.

b. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2009

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 12 – Accords de concession de services (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 29 mars 2009) ;
- Amendement IFRS 5 – Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation. L'impact potentiel d'IAS 27 révisée et d'IFRS 3 révisée n'aura, à l'exception du traitement des puts sur minoritaires en cours d'analyse, aucune incidence dans les comptes consolidés à leur date d'application mais porteront effet sur les acquisitions ultérieures du Groupe. L'application d'IFRIC 12 n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Groupe. L'application de l'amendement IFRS 5 ne sera que prospective à compter de la première application par le Groupe.

c. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union Européenne

Les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB, n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 – Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers : comptabilisation et évaluation (applicables aux périodes annuelles terminées à compter du 30 juin 2009) ;
- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010) ;
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010.

2.4. Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

a. IAS 1 – Présentation des états financiers – version révisée

Le Groupe a appliqué la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009. Les changements portent sur la terminologie et la structure des états financiers :

- Le bilan s'intitule désormais « Etat de la situation financière » ;
- Le compte de résultat est remplacé par « l'Etat du résultat global » qui comporte désormais deux tableaux : le Résultat et le Résultat global total.
Le résultat global total intègre en plus du résultat les autres éléments du résultat global ; il s'agit des composantes suivantes :
 - les écarts de conversion des activités à l'étranger,
 - les profits et les pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente,
 - la partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couvertures,
 - les variations d'écarts de réévaluation,
 - les écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies.
- Les intitulés « intérêts minoritaires » et « part du Groupe » sont remplacés respectivement par les termes « intérêts ne donnant pas le contrôle » et « attribuable aux propriétaires de la société ».

b. IFRS 8 – Segments opérationnels

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009, requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et remplace les dispositions de la norme IAS 14 « Information sectorielle » relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques).

L'information sectorielle reflète la vue du management et doit donc être obligatoirement établie sur la base du reporting interne.

Les impacts de cette norme, d'application rétrospective, sont présentés en note 12.

c. IFRIC 13 – Programme de fidélisation clients

A partir du 1^{er} janvier 2009, le Groupe applique la nouvelle norme IFRIC 13 « Programme de fidélité clients » dans le cadre de l'élaboration de ses comptes consolidés. Cette norme vise le traitement comptable des avantages accordés à un client lors d'une vente initiale à valoir sur une vente future.

L'application d'IFRIC 13 conduit lors de la vente initiale, à séparer l'avantage accordé au client du reste de la vente et à comptabiliser cet avantage à sa juste valeur lors de son émission en déduction du chiffre d'affaires.

Lors de l'utilisation de l'avantage par le client, le Groupe reconnaît d'une part, le chiffre d'affaires initialement différé et d'autre part, constate le coût de l'avantage soit en coût d'achat des marchandises vendues (cas des bons d'échange) soit en diminution du chiffre d'affaires (cas des bons d'achats).

Le Groupe possède essentiellement deux types de programmes de fidélité entrant dans le champ d'application d'IFRIC 13 :

- un programme de points qui permet aux clients d'accumuler des points lorsqu'ils réalisent des achats au sein des magasins du Groupe. Les clients peuvent obtenir des bons d'achats ou des bons cadeaux en contrepartie des points convertis ;
- un programme de bons d'achat.

Antérieurement, le Groupe constatait une provision représentative des coûts encourus au titre de ces avantages consentis aux clients. L'application de cette nouvelle interprétation a eu comme incidence la comptabilisation de la juste valeur de l'avantage consenti (c'est-à-dire sa valeur du point de vue du client), et non plus à son coût. Ainsi, l'application de l'interprétation IFRIC 13 se traduit principalement pour le Groupe à présenter l'incidence des programmes de fidélité au niveau du bilan en produits constatés d'avance versus provision pour charges auparavant et au niveau du compte de résultat en moins du chiffre d'affaires ou en coût d'achat des marchandises vendues selon le cas versus en frais de marketing auparavant.

Suite à l'application rétrospective de cette interprétation, l'information financière précédemment publiée a donc été modifiée en conséquence et est présentée ci-dessous en millions d'euros:

Au 1^{er} janvier 2008 :

Augmentation nette des impôts différés actifs	3
Augmentation nette des produits constatés d'avance	68
Diminution des dettes fournisseurs	13
Diminution des provisions pour risques et charges	47
Diminution nette des capitaux propres totaux	5

Au 31 décembre 2008 :

Augmentation nette des impôts différés actifs	4
Augmentation nette des produits constatés d'avance	64
Diminution des dettes fournisseurs	9
Diminution des provisions pour risques et charges	45
Diminution nette des capitaux propres totaux	6

Pour la période semestrielle close le 30 juin 2008 :

Diminution nette du chiffre d'affaires	(3)
Diminution nette du coût d'achat des marchandises vendues	7
Augmentation nette de la marge commerciale	4
Diminution nette des autres revenus	(8)
Diminution nette des coûts des ventes	2
Diminution nette du résultat opérationnel courant	(2)
Diminution nette de la charge d'impôt	1
Diminution nette du résultat net des activités poursuivies	(1)

d. IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production doivent être désormais incorporés à l'actif éligible, contrairement à l'option qui était ouverte jusqu'à l'exercice dernier.

e. Amendement à IAS 40 – Immeuble de placement

Conformément à l'amendement à IAS 40, un bien immobilier en cours de construction ou d'aménagement destiné à être utilisé ultérieurement en tant qu'immeuble de placement est comptabilisé dorénavant dans la rubrique « Immeuble de placement » de l'état de la situation financière.

Suite à l'application rétrospective de cette interprétation, l'information financière précédemment publiée a donc été modifiée en conséquence et est présentée ci-dessous en millions d'euros :

Au 1er janvier 2008 (en M€) :

Diminution des immobilisations corporelles	(105)
Augmentation des immeubles de placement	105

Au 31 décembre 2008 (en M€) :

Diminution des immobilisations corporelles	(159)
Augmentation des immeubles de placement	159

2.5. Utilisation d'estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe.

Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales,
- les provisions,
- les engagements de rachat de titres d'intérêts ne donnant pas le contrôle et compléments de prix sur acquisition de sociétés,
- les dépréciations des actifs non courants et écarts d'acquisition,
- les impôts différés,
- la juste valeur des immeubles de placement ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeuble de placement : à chaque opération le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprise ou comme l'acquisition d'un actif isolé,
- l'appréciation du caractère significatif ou durable des pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente,
- la juste valeur des dérivés notamment relatifs aux instruments de couverture,
- les actifs et passifs financiers.

La principale transaction ayant nécessité une prise de position comptable de la part du Groupe porte sur la distribution des titres Mercialys (voir note 3).

NOTE 3 : EVENEMENTS DE LA PERIODE

- Poursuite de la stratégie de valorisation des actifs immobiliers par apport d'actifs Alcudia à Mercialys

Le groupe Casino a annoncé le 5 mars 2009, l'apport à sa filiale Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia, constitué de projets de promotion développés par le groupe Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros. Cette opération qui a fait l'objet d'un document d'apport déposé par Mercialys auprès de l'AMF le 17 avril 2009 s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mise en place par le groupe Casino depuis 2005. En rémunération des apports, Mercialys a émis au profit du groupe Casino 14,2 millions d'actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7 % à 66,1%.

S'agissant d'une opération intragroupe, cet apport a été neutralisé dans les comptes du groupe Casino.

- Distribution aux actionnaires de la société Casino, Guichard-Perrachon d'un dividende en actions Mercialys

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle mixte du 19 mai 2009, les actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon ont approuvé la distribution d'un dividende mixte comportant une composante en numéraire (2,57 euros par action pour les ADP et 2,53 euros par action pour les actions ordinaires), et une attribution d'actions Mercialys à concurrence d'une action Mercialys pour 8 actions (ordinaires ou ADP) ayant droit au dividende. A l'issue de cette distribution en nature, le groupe Casino détenait environ 50,4 % du capital et des droits de vote de Mercialys. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération déposée auprès de l'AMF le 21 avril 2009 communément avec l'opération de conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires mentionnée ci-dessous.

La distribution aux actionnaires de titres d'une filiale sans perte de contrôle n'est pas spécifiquement traitée par les textes actuellement en vigueur. L'IFRIC a publié en novembre 2008 une interprétation (IFRIC 17) sur les distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires en indiquant toutefois que les transactions sur les titres d'une filiale conduisant à la reconnaissance d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'entraient pas dans son champ d'application. Cette interprétation a toutefois précisé que ce type de transaction devait être comptabilisé conformément aux nouvelles dispositions d'IAS 27 révisée⁴, applicable pour le Groupe Casino à partir du 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe a considéré que la distribution en nature de titres Mercialys devait être analysée comme une réduction du pourcentage de participation dans une filiale sans perte de contrôle. En application des règles décrites dans la note 1.8 "Regroupement d'entreprise" des « Règles et méthodes comptable » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2008, une telle transaction donne lieu à reconnaissance d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

Le Groupe a maintenu l'application permanente du principe comptable retenu jusqu'à présent dans le cas d'une cession partielle d'une participation sans perte de contrôle, la distribution aux actionnaires autres que Rallye et ses filiales, a entraîné l'enregistrement d'un résultat de cession de 78 millions d'euros qui est présenté sur la ligne "Autres produits et charges opérationnels" du compte de résultat. Ce résultat correspond à la différence entre le prix de cession de l'action Mercialys déterminé sur la base de son cours de clôture précédant la date du détachement du droit à dividende Casino (soit 22 euros) et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

⁴ la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 et dont la première application par le Groupe sera l'exercice 2010, précise qu'une modification dans le pourcentage d'intérêts d'une société sans perte du contrôle de celle-ci doit être enregistrée comme une transaction de capitaux propres, sans incidence sur le compte de résultat.

- Amélioration du profil boursier de la société Casino par la conversion des ADP en AO

Le Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon a approuvé le 4 mars 2009 à l'unanimité le projet de conversion des Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote (ADP) en Actions Ordinaires avec droit de vote (AO) sur la base d'une parité de 6 AO pour 7 ADP. Cette opération traduit la volonté du groupe Casino de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

- Monoprix

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose le groupe Casino sur 10 % du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50 % du capital de Monoprix ne seront désormais exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Consécutivement, Monoprix demeure au 30 juin 2009 intégrée proportionnellement et la valeur des options est présentée dans les engagements hors bilan figurant dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

- Option d'achat portant sur 5% du capital de Super de Boer

Le groupe Casino et ING ont conclu un accord le 1^{er} avril 2009 conférant au groupe Casino une option d'achat sur la participation de 5% détenue par ING dans Super de Boer. Cette option d'achat est exerçable à tout moment jusqu'au 30 juin 2010 pour un prix d'exercice fixé à 5 € par action.

L'option d'achat dont bénéficiait Casino sur la participation de 6,2% détenue par ING, RBS et Rabobank dans Super de Boer est arrivée à échéance le 31 mars 2009.

NOTE 4 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales évolutions de la période se résument ainsi :

- au 30 juin 2009, suite aux opérations d'apport d'actifs et de distribution en nature de titres Mercialys aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon, le groupe Casino détient 50,89% du capital et des droits de vote de Mercialys et la société Rallye 6,87% ;
- cession de la totalité de la participation de 30% détenue dans la société Easy Holland BV qui détenait elle-même la société Easy Colombia. Cette cession a généré une moins-value de 28 millions d'euros ;
- les autres variations de périmètre correspondent au sous-groupe Franprix-Leader Price pour 30 millions d'euros (générant un goodwill de 18 millions d'euros) et aux acquisitions des sociétés Dilux et Challin (porteuses de fonds de commerce supermarchés) pour 23 millions d'euros (générant un goodwill de 27 millions d'euros).

NOTE 5 : CARACTERE SAISONNIER DES ACTIVITES

Les activités du Groupe présentent une légère saisonnalité, liée à une activité plus élevée sur le second semestre et plus particulièrement sur le mois de décembre.

NOTE 6 : GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES, ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

La progression des goodwill de 214 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 s'explique à hauteur de 187 millions d'euros par la variation des cours de change sur la période, notamment de l'appréciation du réal brésilien.

Au cours du premier semestre 2009, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, et d'immeubles de placement s'élèvent à 381 millions d'euros contre 546 millions d'euros au 30 juin 2008.

Dans le cadre du contexte actuel de crise économique et financière, le Groupe a procédé à une revue au 30 juin 2009 des indices de perte de valeur relatifs aux goodwill alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie ainsi qu'aux actifs immobilisés. Certaines UGT présentaient des indicateurs de perte de valeur ; au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable issu des tests annuels 2008, la mise à jour de ces tests n'a pas abouti à la constatation de perte de valeur au 30 juin 2009.

NOTE 7 : TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Les agrégats « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Endettement financier net » se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	30 juin 2009	31 décembre 2008
Equivalents de trésorerie	524	1 450
Disponibilités	640	861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 164	2 311
Crédits spots et lignes confirmées	(81)	(22)
Découverts bancaires	(590)	(417)
Trésorerie nette	493	1 872
Dette financière (hors découverts bancaires)	9 363	9 514
Endettement financier net	8 870	7 642

Le poste « Disponibilités » inclut à hauteur de 49 millions d'euros la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant aux critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39, contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 30 juin 2009 comme au 31 décembre 2008, les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôt à terme, d'OPCVM de trésorerie « monétaires euros » et d'autres instruments similaires.

NOTE 8 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2009 a décidé une distribution de dividende de 1,83 euro par action. Il convient de noter qu'un acompte de 0,80 euro avait été versé en octobre 2008.

NOTE 9 : PAIEMENT FONDE SUR DES ACTIONS

Les termes et conditions des programmes, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer la juste valeur des options sont indiqués dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, note 1.22.4 des « Règles et méthodes comptables ».

Par décision du Conseil d'administration de la société Rallye du 27 avril 2009 un plan de 310 521 options de souscription d'actions Rallye et un plan d'attribution de 199 768 actions gratuites Rallye, ont été attribués aux responsables et collaborateurs du Groupe.

Les caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation du nouveau plan de souscription d'actions tel que décidé par le Conseil d'administration, le 27 avril 2009, sont les suivantes :

- modèle de valorisation : Trinomial
- prix de l'exercice de l'option de souscription : 14,24 euros,
- volatilité attendue : 39,81 %,
- durée de vie estimée : 5,5 années,
- taux d'intérêts sans risque : 2,84%.

Sur ces bases, la juste valeur d'une option de souscription s'élève à 1,55 euros.

S'agissant du nouveau plan d'attribution d'actions gratuites, la valeur de l'action est le cours de l'action lors de l'attribution minoré du coût d'incessibilité des actions incluant le versement des dividendes pendant la période dite d'indisponibilité, soit une valeur de l'action gratuite de 9,72 euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, 33 044 actions attribuées dans le cadre du plan d'actions gratuites mis en place en juin 2006 ont été définitivement attribuées par la société Rallye aux bénéficiaires présents à cette date.

NOTE 10 : EMPRUNTS, DETTES ET PASSIFS FINANCIERS

Au cours du 1^{er} semestre 2009 le Groupe a procédé aux principales opérations suivantes :

- Au cours du 1^{er} semestre 2009, Casino Guichard-Perrachon a procédé à des remboursements anticipés relatifs aux emprunts obligataires 2013 et 2014 pour des montants nominaux respectifs de 1 million d'euros et de 174 millions d'euros. Compte tenu des caractéristiques de ces emprunts, le décaissement net (y compris les intérêts courus) a été respectivement de 1 million d'euros et de 171 millions d'euros.
- Les obligations indexées 2004-2009 et les deux emprunts obligataires 2009 ont fait l'objet d'un remboursement sur le 1^{er} semestre 2009 pour des montants respectifs de 37 millions d'euros et de 1 030 millions d'euros.
- Le 9 février 2009, un emprunt obligataire de 500 millions d'euros a été émis. L'échéance est fixée au 9 août 2012. Le prix de remboursement des obligations est de 100% du nominal. Le taux nominal de l'emprunt est fixé à 7,875% (taux d'intérêt effectif de 7,938%). Cet emprunt obligataire fait l'objet d'une opération de couverture de taux. Après opération de couverture, le coût de cet emprunt s'élève à Euribor 3 mois + 516,5 pb.
- Le 29 mai 2009, un abondement de l'emprunt obligataire 2013 a été émis pour un montant nominal de 250 millions d'euros. Cet abondement suit les mêmes caractéristiques que la tranche initiale et fait l'objet d'une couverture de taux. Le taux d'intérêt effectif moyen s'élève à 6,271%. Après opération de couverture, le coût de cet emprunt est Euribor 3 mois + 310 pb.

NOTE 11 : PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS

- Litige avec la famille Baud

- Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer dans le contentieux qui oppose le groupe Casino à la famille Baud, a rendu sa décision le 2 juillet 2009 et a jugé que la révocation des membres de la famille Baud des organes de direction des sociétés Franprix et Leader Price est intervenue pour « juste motif ». Le Tribunal Arbitral a ainsi reconnu le bien-fondé de la reprise opérationnelle de Franprix et de Leader Price par le groupe Casino.

Le Tribunal arbitral a en conséquence confirmé l'application du multiple de 14 fois la moyenne des résultats 2006 et 2007 de Franprix et de Leader Price pour calculer la valeur de la participation résiduelle des membres de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement de 5% et de 25%, ce qui correspond à la position retenue par le Groupe dans ses états financiers précédents.

Le Tribunal a débouté par ailleurs la famille Baud de toutes ses demandes, notamment l'application du multiple de 16 fois les résultats et ses diverses demandes de dommages et intérêts. S'agissant des demandes du groupe Casino, le Tribunal considère que les demandes de dommages et intérêts formulées par le groupe Casino doivent être émises par les sociétés Franprix et Leader Price et qu'il leur appartiendra donc de demander réparation des préjudices subis, notamment dans le cadre des procédures pénales pour abus de biens sociaux qu'elles ont intentées à l'encontre des membres de la famille Baud.

Comme prévu par la convention et suite à la décision rendue par le Tribunal arbitral, le prix définitif de la participation de la famille Baud (principalement détenue par la société de droit belge, Baudinter), laquelle a exercé son option de vente en date du 28 avril 2008, sera calculé, selon le multiple de 14, par un expert indépendant chargé uniquement de trancher les points de désaccord résiduels entre les parties. En l'attente des conclusions de l'expert et en l'état des comptes 2006 et 2007, corrigés des anomalies et des irrégularités commises par les anciens dirigeants, le groupe Casino considère que le montant définitif devrait être proche de 425 millions d'euros (dont 12 millions d'euros d'intérêts de retard arrêtés à la même date), enregistrés en dettes financières courantes au 30 juin 2009 (420 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ce montant qui correspond à l'option de vente sur la base du calcul issu de l'application des termes contractuels se distingue de la demande de la famille Baud de 475 millions d'euros dont les éléments de calcul sont erronés et les montants contestés par le groupe Casino.

Par ailleurs, en relation avec la décision arbitrale et dans la mesure où la famille Baud a exercé son option de vente, le groupe Casino a acté sa détention à 100% des deux sociétés Franprix et Leader Price. Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société relatif à la période close le 30 juin 2009 comprend ainsi la totalité du résultat généré par les sous-groupes Franprix et Leader Price au cours de ce premier semestre ainsi que la régularisation du partage du résultat au titre de la période du 29 avril 2008 au 31 décembre 2008 initialement affecté aux intérêts ne donnant pas le contrôle pour un montant de 17 millions d'euros. Bien que les comptes 2006 et 2007 n'aient pas été approuvés, les droits éventuels à dividende attachés aux actions Franprix et Leader Price sous option, et que le groupe Casino conteste, sont enregistrés par prudence en autres dettes courantes pour un montant de 67 millions d'euros.

- Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international (hors France métropolitaine et Dom Tom) et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, il est rappelé que dans le cadre du contentieux qui oppose les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société, un administrateur provisoire a été nommé en mai 2008 par le tribunal de commerce de Paris pour notamment arrêter les comptes 2006 et 2007 ; ces derniers devraient être soumis à l'Assemblée générale des actionnaires avant le 30 septembre 2009.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 73 millions d'euros dont 60 millions d'euros de goodwill.

▪ Litige Fonds de pension Super de Boer

Aux Pays-Bas, le principal régime de retraite de la filiale Super de Boer se compose d'un régime à prestation définie géré par un fonds de pension indépendant dénommé « Stichting Pensioenfonds SDB ». Le régulateur hollandais, De Nederlandse Bank (DNB), exige un niveau de financement des fonds de pension de 125% (évaluation en normes locales), ou à défaut, un plan de financement sur une période de 15 ans pour parvenir à ce niveau. Si le niveau de financement passe sous les 105%, un plan de refinancement jusqu'à ce taux doit être prévu en principe sur une période de 3 ans. La crise financière a détérioré le niveau de financement de la majorité des fonds de pension néerlandais, qui sont dans l'obligation de redresser leur taux de financement. Le ratio de couverture (statutaire) ressortant à 86,2% au 31 décembre 2008, le fonds de pension a présenté le 1^{er} avril 2009 un plan de refinancement à la DNB ; ce plan inclut un certain nombre de mesures qui doivent permettre de retrouver le ratio de couverture minimal dans un délai de cinq ans. Super de Boer n'étant pas d'accord sur les mesures envisagées par le fonds a dénoncé de façon préventive le contrat qui les lie à compter du 1^{er} janvier 2010. Des négociations entre les deux parties sont cependant en cours afin d'essayer de trouver un accord sur un nouveau plan de refinancement et de poursuivre leur relation contractuelle. L'incidence financière de cette rupture ainsi que du plan de refinancement ne peut pas être évaluée à ce jour.

▪ Sinistre Madagascar

Lors des événements du 1^{er} trimestre 2009 qui se sont déroulés à Madagascar, la filiale Vindémia a subi des pertes résultant de la destruction totale ou partielle d'actifs, de vols de biens et de pertes d'exploitation. L'incidence de ce sinistre sur les comptes consolidés clos le 30 juin 2009 constitue une charge de 3 millions d'euros. Néanmoins, l'évaluation du sinistre portant essentiellement sur le coût de reconstruction ou de remplacement des actifs immobilisés et courants et sur l'indemnisation des pertes d'exploitation représente un montant estimé à ce jour à 18 millions d'euros. Les dommages aux biens, les pertes d'exploitation et les frais sont couverts par une assurance dont le montant susceptible d'être remboursé est en cours de chiffrage et dépendant des hypothèses de reconstructions. Ce remboursement constitue un actif éventuel au 30 juin 2009.

NOTE 12 : INFORMATION SECTORIELLE

L'application par le groupe Rallye de la norme IFRS 8 en remplacement de la norme IAS 14 au 30 juin 2009 n'implique pas de modification significative de présentation de l'information sectorielle.

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont au nombre de trois :

- l'activité Grande Distribution ;
- l'activité Articles de Sport ;
- l'activité Holding et portefeuille d'investissement ;

La performance de chaque secteur est évaluée sur la base du résultat opérationnel courant.

Les informations requises par la norme IFRS 8 seront communiquées dans les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2009. Dans le cadre de l'information semestrielle 2009 et de la première application de la norme IFRS 8, le Groupe s'est limité en termes de résultat sectoriel à une information similaire à celle présentée dans le rapport financier semestriel 2008, les actifs sectoriels n'ayant pas fait l'objet de modifications significatives par rapport aux derniers états financiers annuels.

Chiffres d'affaires externes :

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Holdings / Investissements financiers	Total
Au 30 juin 2009	13 447	339	3	13 789
Au 30 juin 2008	13 810	348	8	14 166

Résultat opérationnel courant :

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Holdings / Investissements financiers	Total
Au 30 juin 2009	488	(6)	(12)	470
Au 30 juin 2008	538	(15)	(5)	518

NOTE 13 : PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

(En millions d'euros)	30 juin 2009	30 juin 2008
Chiffres d'affaires, hors taxes	13 789	14 166
Autres revenus	85	87
Produits des activités ordinaires	13 874	14 253

NOTE 14 : NATURE DE CHARGES PAR FONCTION**Au 30 juin 2009 :**

(En millions d'euros)	Logistique *	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total
Charges de personnel	(185)	(1 151)	(310)	(1 646)
Autres charges	(362)	(1 107)	(218)	(1 687)
Dotations aux amortissements	(20)	(284)	(46)	(350)
Total	(567)	(2 542)	(574)	(3 683)

Au 30 juin 2008 :

(En millions d'euros)	Logistique *	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total
Charges de personnel	(178)	(1 173)	(294)	(1 645)
Autres charges	(367)	(1 144)	(199)	(1 709)
Dotations aux amortissements	(19)	(279)	(42)	(340)
Total	(563)	(2 596)	(535)	(3 694)

(*) La logistique est intégrée dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues »

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(En millions d'euros)	30 juin 2009	30 juin 2008
Total des Autres Produits Opérationnels	107	32
Total des Autres Charges Opérationnelles	(176)	(43)
	(69)	(11)
Détail par nature		
Résultat de cession d'actifs	49	26
Dont Plus-value sur cession titres Mercialys (1)	78	23
Dont Moins-value sur cession Easy Colombia	(28)	
Divers	(1)	3
Autres produits et charges opérationnels	(118)	(37)
Pertes nettes de valeur des actifs (2)	(29)	(2)
Provisions et charges pour restructurations (3)	(42)	(11)
Provisions et charges pour litiges	(20)	(3)
Provisions et charges pour risques	(40)	(14)
Risques liés à l'opération TRS Exito	6	
Divers	7	(7)
Total	(69)	(11)

(1) Voir note 3

(2) Ces pertes concernent des dépréciations d'actifs financiers disponibles à la vente pour 23 millions d'euros

(3) Cette charge de restructuration au titre du 1^{er} semestre 2009 concerne essentiellement le secteur Proximité et Franprix – Leader Price

NOTE 16 : PARTIES LIEES AYANT UN CONTROLE SUR LE GROUPE

Au 30 juin 2009, la société Foncière Euris détient directement et indirectement 57,67% du capital et 71,56% des droits de vote.

Rallye bénéficie du conseil de son actionnaire majoritaire la société Foncière Euris par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les relations avec les parties liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2008 et aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de la période.

La principale opération du semestre, entre la société Rallye et la société Foncière Euris, concerne le versement du solde du dividende 2008 pour 25,2 millions d'euros.

NOTE 17 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Emission d'un emprunt obligataire

Le 3 juillet 2009, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, dont l'échéance est fixée au 30 janvier 2015, a été émis. Le prix de remboursement des obligations est de 100% du nominal. Le taux nominal de l'emprunt est fixé à 5,50%. Cet emprunt obligataire fait l'objet d'une opération de couverture de taux. Après opération de couverture, le coût de cet emprunt est Euribor 1 mois + 257,5 pb.

- Acquisition de Ponto Frio

Le 8 juin 2009, CBD a annoncé l'acquisition de 70,24 % du capital de Globex et de son enseigne Ponto Frio, spécialisée dans l'électroménager et l'informatique. Cette acquisition est soumise à

l'approbation de l'autorité de concurrence brésilienne. Elle était également soumise à l'approbation de ses actionnaires qui a été obtenue le 6 juillet dernier.

Le prix d'acquisition s'élève à 824 millions de reais (302 millions d'euros) dont 373 millions de reais (137 millions d'euros) ont été payés en numéraire le 8 juillet 2009. Le solde de 451 millions de reais (165 millions d'euros) ajustés sur la base de l'évolution du taux d'intérêt bancaire brésilien (Certificado de Deposito Interbancario) est dû le 7 juillet 2013. Toutefois, en application du contrat d'acquisition, les anciens actionnaires majoritaires de Globex ont opté pour une rémunération du solde par une émission d'actions préférentielles de classe B sur la base du prix augmenté de 10% et d'un cours garanti de l'action de 40 reais. Ainsi, les anciens actionnaires majoritaires de Globex ont reçu en numéraire 373 millions de reais et recevront en septembre 2009, date de l'augmentation de capital par CBD, 12,4 millions d'actions préférentielles de classe B assorties d'un certificat de valeur garanti sur la base d'un cours de 40 reais. Ces actions préférentielles de classe B sont dépourvues de droit de vote et donnent droit notamment à un dividende fixe de 0,01 reais par action. Elles seront automatiquement converties en actions préférentielles de classe A sur la base d'un rapport 1 pour 1 et selon un échéancier pré-établi qui s'étalera entre septembre 2009 et janvier 2011. En relation avec cette conversion, CBD paiera le cas échéant toute différence négative entre le prix garanti de 40 reais par action ajusté de la variation du taux d'intérêt CDI et la moyenne pondérée de l'action préférentielle de classe A sur les 15 derniers jours de cotation précédant la conversion.

Par ailleurs, le groupe CBD a lancé une proposition d'échange pour acquérir le solde des actions de Globex à un prix par action équivalent à 80% du prix d'achat par action payé aux actionnaires majoritaires. L'offre d'échange sera rémunérée en numéraire dont 45,3% lors de l'acceptation de l'offre et 54,7% quatre ans plus tard. Alternativement, les actionnaires minoritaires ont la faculté de souscrire à l'augmentation de capital de CBD selon les mêmes modalités mentionnées ci-dessus ; dans ce cas, le prix sera également augmenté de 10%.

Dans l'hypothèse où la totalité des actionnaires minoritaires souscrivent à l'augmentation de capital de CBD et que le groupe Casino exerce son droit préférentiel de souscription, le groupe CBD émettra 16,6 millions d'actions préférentielles qui conduiront à une dilution maximale du groupe Casino dans le capital de CBD de 3,5%.

4 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009

Période du 1er janvier au 30 juin 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Rallye, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'adoption des nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées à compter du 1er janvier 2009 et décrites dans les notes 2.3 et 2.4 de l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés,
- le traitement comptable retenu par le groupe pour traduire la distribution d'un dividende en actions Mercialys aux actionnaires de la société Casino Guichard-Perrachon, tel que décrit dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 août 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS